

## Charte

La présente charte régit les relations contractuelles entre *Olivier PETIOT* et son client **NOM CLIENT**.

### **Article 1 – Propriété intellectuelle**

Les prestations de services commercialisées par *Olivier PETIOT* sont des rédactions de documents, et notamment de courriers (administratifs et privés), de récits de vie, de la mise en page, de la saisie et de la correction de tous types de textes.

Toute reproduction partielle ou intégrale des travaux exécutés par *Olivier PETIOT* est interdite sauf autorisation préalable. *Olivier PETIOT* s'engage à préserver la confidentialité des informations recueillies auprès de ceux qui lui font confiance et lui livrent dossiers, souvenirs, secrets de famille, ...

### **Article 2 – Prix**

Les prix des différents services sont exprimés en euros (€) en franchise de TVA (Article 293 B du Code Général des Impôts).

<i>Taux horaire</i>	<i>55 € de l'heure</i>
<i>Relecture et corrections (courriers, romans, mémoires, rapports...)</i>	<i>2 € les mille signes, espaces comprises, pour une correction complète. 1,50 € pour une correction simple</i>
<i>Ateliers d'écriture (individuels, scolaires et seniors)</i>	<i>Sur devis en suivant les tarifs conseillés par le Centre national du livre (CNL), la Société des gens de lettres (SGDL) et la Charte des auteurs</i>
<i>Les déplacements, dans un rayon de 15 km autour de Châtillon-La-Palud, sont compris dans les prix annoncés. Tout déplacement au-delà de ce rayon fera l'objet d'un forfait de déplacement, détaillé sur le devis.</i>	

Devis gratuit, sur simple demande.

### **Article 3 – Commande**

Le client de *Olivier PETIOT* peut passer ses commandes à distance de manières différentes :

1. Sur le site.
2. Par courrier électronique à l'adresse e-mail.
3. Par courrier postal.

#### **Article 4 – Validation**

La commande est validée par retour de mail.

Le paiement d'un acompte de 25%, par chèque à l'ordre d'*Olivier PETIOT* ou par virement, sur le compte : FR76 XXXX XXXX XXXX XXX XXX, vaut confirmation dès réception.

Le client déclare accepter l'intégralité des présentes conditions générales de vente, sans réserve.

#### **Article 5 – Conditions de règlement**

Le paiement final des prestations à *Olivier PETIOT* s'effectue à la réception des travaux, par chèque à l'ordre d'*Olivier PETIOT* ou par virement sur le compte : FR76 XXXX XXXX XXXX XXX XXX.

Des pénalités de retard, de 10% par mois de retard, sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit le jour suivant la date de règlement portée sur la facture.

Un paiement anticipé ne donne pas droit à un escompte. Une facture sans TVA est adressée au client.

#### **Article 6 – Résiliation**

Toute résiliation à l'initiative du client engage ce dernier à régler la partie de travaux déjà effectuée. Elle devra se faire par courrier recommandé avec accusé de réception, au plus tard 10 jours avant la date prévue de livraison.

#### **Article 7 – Contenu**

*Olivier PETIOT* ne peut être tenu responsable des poursuites financières ou judiciaires qui pourraient être lancées à l'encontre du client en cas d'omission d'informations de sa part, d'utilisation frauduleuse ou de modification des travaux de *Olivier PETIOT*. Si la responsabilité du prestataire de service devait être engagée, elle le serait dans la limite stricte du montant de la commande.

#### **Article 8 – Biographie**

Les biographies rédigées par *Olivier PETIOT* sont destinées à un usage exclusivement privé. Si le client décide unilatéralement de faire éditer le roman familial écrit en collaboration avec le prestataire, il sera versé à *Olivier PETIOT* une contribution de 30 % des bénéfices tirés des ventes. Dans ce cas, *Olivier PETIOT* ne peut être tenu responsable des pertes et déficits qui pourraient en résulter.

#### **Article 9 – Livraison**

Les travaux commandés sont envoyés à l'adresse communiquée sur le bon de commande, qui constitue l'adresse de référence. Cette adresse peut être postale ou électronique.

**Article 10 – Litiges**

*Olivier PETIOT* accueillera toutes les réclamations avec bienveillance, la bonne foi prévalant toujours. Le client veillera de même à s'adresser en priorité à *Olivier PETIOT* pour toute contestation, afin d'obtenir une solution à l'amiable. À défaut, le contrat est soumis à la loi française, et en cas de litige, les tribunaux de compétence sont les tribunaux de la ville du siège social, et à défaut, de la préfecture de département.

Lieu : Châtillon-La-Palud

Date : ...

Signature de l'écrivain public :

Signature du client :